

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 1er octobre 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 1er octobre 2025 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :      Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents :                      M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. **257.10.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1.            **Ouverture de la séance**
  
- 2.            **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  
- 3.            **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025**
  
- 4.            **Rapport d'activités du conseil**
  
- 4,1          **Administration et développement**
  
- 4.1.1        Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 16 septembre au 1er octobre 2025
  
- 4.1.2        Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud
  
- 4.1.3        Modification de l'offre d'achat d'un terrain résidentiel
  
- 4.1.4        Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025
  
- 4.1.5        Autorisation d'une signataire — Offre de services pour la gestion des archives municipales — Année 2026
  
- 4.1.6        Autorisation de travaux à l'association du 14e chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
  
- 4.1.7        Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud
  
- 4.1.8        Rémunération payable au personnel électoral et référendaire — Élections générales municipales 2025
  
- 4.1.9        Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation (OH) Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est

## **4,2      Gestion du territoire**

- 4.2.1      Adoption du second projet de Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.2      Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres publié sur le Système électronique des Appels d'offres (SEAO) — Acquisition d'une rétroca-veuse 2025 ou plus récent — Appropriation au fonds de roulement
- 4.2.3      Autorisation d'aller en appel d'offres sur le Système électronique des ap-pels d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'un camion 10 roues incluant l'équipement à neige — Appropriation au fonds de roulement
- 4.2.4      Intérêt de la Ville à participer au Programme d'accompagnement en revi-talisation et embellissement des municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2026-2027
- 4.2.5      Autorisation d'un signataire — Directive de changement no DC09 dans le cadre de la réfection du 2e rang Ouest et la réfection de ponceaux — Appropriation Règlement d'emprunt no 343-2024 et à la subvention re-çue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

## **4,3      Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1      Modification du nombre de parution et de format du journal L'Informel
- 4.3.2      Autorisation d'un signataire — Directive de changement n° ME-05 — Remplacement de la porte coupe-feu de la salle de réfrigération de l'aréna et ajout d'un isolant dans les espaces muraux de la salle élec-trique — Appropriation au Règlement d'emprunt n° 329-2024
- 4.3.3      Autorisation d'un signataire — Renouvellement de la concession du comptoir de restauration de l'aréna
- 4.3.4      Appui à la Grande semaine des Tout-petits (GSTP) du 17 au 23 no-vembre 2025
- 4.3.5      Autorisation d'une signataire — Demande d'aide financière au Fonds de verdissement Hydro-Québec
- 4.3.6      Autorisation d'une signataire — Demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu

## **4,4      Rapport des activités du conseil**

- 4.4.1      Représentations des activités du conseil
- 4.4.2      Représentations, dons et subventions

## **5.      Dépôt de la correspondance**

## **6.      Affaires nouvelles**

- 6,1      Affaires nouvelles

## **7.      Période de questions des citoyens**

## **8.      Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

3.                   **258.10.2025    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

---

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

4.                   **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

4,1                   **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

4.1.1               **259.10.2025    APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 2025**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Mélissa Hébert Gagnon, directrice des finances par intérim, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mélissa Hébert Gagnon*  
*Directrice des finances par intérim*

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 16 septembre au 1er octobre 2025 laquelle totalise la somme de 1 698 197,59 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.2               **260.10.2025    ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 72 800 \$ dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 12 657,33 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.3               **261.10.2025    MODIFICATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL**

---

**Considérant** la résolution n° 246-09-2025 fixant le prix des terrains du nouveau développement résidentiel 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier l'offre d'achat d'un terrain résidentiel en fonction des nouveaux prix.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De modifier l'offre d'achat d'un terrain résidentiel en y intégrant les prix suivants :

- Unifamilial : 9 \$ le pied carré (96,876 \$ le mètre carré)
- Jumelé : 9,75 \$ le pied carré (104,949 \$ le mètre carré)
- Multifamilial : 11 \$ le pied carré (118,404 \$ le mètre carré)

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.4      262.10.2025    DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2025

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accepter le dépôt des états comparatifs au 31 août 2025 préparés par M<sup>me</sup> Mélissa Gagnon, directrice des finances par intérim.

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.5      263.10.2025    AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — OFFRE DE SERVICES POUR LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES — ANNÉE 2026

---

**Considérant que** les municipalités sont soumises à la *Loi sur les archives* (L.R.Q. A-21.1) pour la conservation et la gestion des archives publiques ;

**Considérant que** tout organisme public doit assumer la gestion de ses documents inactifs et historiques ;

**Considérant que** l'offre de service de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean pour l'année 2026 comprend le suivi des documents actifs, le tri et l'évaluation des documents semi-actifs ainsi que le traitement des archives historiques sur support papier ;

**Considérant que** le support numérique sera ajouté dans une prochaine entente triennale.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M<sup>me</sup> Maryse Tremblay, greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une offre de service à intervenir avec la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean concernant la gestion des archives municipales pour l'année 2026, le tout pour la somme de 10 450 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.6      264.10.2025    AUTORISATION DE TRAVAUX À L'ASSOCIATION DU 14E CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

---

**Considérant** l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

**Considérant que** cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs ;

**Considérant que** l'Association des propriétaires de chalets du 14<sup>e</sup> chemin, dans une correspondance du 10 septembre 2025, désire se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux de rechargement sur une partie du chemin au montant de 4 070,69 \$ incluant les taxes applicables ;

**Considérant que** l'Association dispose d'une somme de 5 764 \$ dans ce fonds.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accepter les travaux soumis par l'Association des propriétaires de chalets du 14<sup>e</sup> chemin et le versement d'une somme de 4 070,69 \$, le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.7      265.10.2025      **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE — SECTEUR SUD**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 1 314 100 \$, dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 395 216 \$.

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.8      266.10.2025      **RÉMUNÉRATION PAYABLE AU PERSONNEL ÉLECTORAL ET RÉFÉRENDAIRE — ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2025**

---

**Considérant** que la rémunération du personnel électoral et référendaire est fixée par Règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux dispositions de l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

**Considérant que** le conseil municipal peut, en tout temps, fixer une rémunération supérieure à celle déterminée par le Règlement ;

**Considérant que** la rémunération établie ne peut être inférieure à celle établie par la ministre des Affaires municipales de l'Habitation, à moins d'être approuvée par la ministre ;

**Considérant que** le conseil municipal souhaite bonifier la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire municipale afin d'offrir une rémunération plus attrayante que celle déterminée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour faciliter le recrutement lors des divers événements électoraux et référendaires tenus sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'adopter les tarifs de la rémunération payable au personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux tel que détaillé en annexe 1 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.9      267.10.2025      **NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN EST**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De nommer M. Luc Maltais, conseiller municipal à siéger au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation (OH) Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.1268.10.2025ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 349-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d’adopter le second projet de Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Créer la zone résidentielle haute densité 157 R à même une partie de la zone 152 R
- Modifier les usages résidentiels autorisés dans les zones 148 R à 152 R
- Ajouter des dispositions applicables aux projets intégrés résidentiels
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires résidentiels
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires communautaires, ré- création, sports et loisirs

Ce second projet de Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.2269.10.2025OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIÉ SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES (SEAO) — ACQUISITION D’UNE RÉTROCAVEUSE 2025 OU PLUS RÉCENT — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

---

**Considérant** l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d’offres le 9 septembre 2025 pour l’acquisition d’une rétrocaveuse 2025 ou plus récents ;

**Considérant que** suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite laquelle se décrit comme suit :

| Soumissionnaires     | Endroit       | Montant<br>(incluant les taxes applicables) |
|----------------------|---------------|---------------------------------------------|
| Toromont Cat         | Pointe-Claire | 264 327,53 \$                               |
| Terapro Construction | Lévis         | 266 559,19 \$                               |

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour l’acquisition d’une rétrocaveuse 2025 ou plus récent à Toromont Cat, soumissionnaire conforme au prix indiqué au tableau ci-haut décrit ;

**Que** la dépense soit appropriée au Fonds de roulement, amortie sur une période de dix (10) ans.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.3270.10.2025AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES (SEAO) POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES INCLUANT L'ÉQUIPEMENT À NEIGE — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D’autoriser M. Mario Bouchard, greffier, à procéder à un appel d’offres sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) en vue de l’acquisition d’un camion 10 roues incluant l’équipement à neige pour le service des travaux publics.

La dépense sera financée par le fonds de roulement.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.4271.10.2025INTÉRÊT DE LA VILLE À PARTICIPER AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN REVITALISATION ET

---

**EMBELLISSEMENT DES MUNICIPALITÉS DU SAGUENAY–  
LAC-SAINT-JEAN 2026-2027**

---

**Considérant qu'**un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

**Considérant qu'**afin de renforcer l'attractivité, l'occupation et la mise en valeur du territoire, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite se doter d'outils structurants en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne le centre-ville du secteur de Métabetchouan ;

**Considérant qu'**un Programme particulier d'urbanisme (PPU) représente un outil stratégique permettant de planifier, de coordonner et de soutenir les projets de développement du centre-ville du secteur de Métabetchouan ;

**Considérant que** la mise en œuvre d'un PPU pour ce centre-ville permettra à la Ville de se positionner avantageusement pour bénéficier des leviers légaux mis à sa disposition en matière de développement urbain et de revitalisation ;

**Considérant qu'**afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités des outils concrets d'accompagnements, de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti ;

**Considérant que** la démarche d'accompagnement avec le SARP favorise la participation citoyenne et permet la réalisation de plans de revitalisation et d'embellissement élaborés en collaboration entre les instances municipales et les citoyens ;

**Considérant que** la démarche est financée en partie par le MAMH dans le cadre du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) et qu'elle permet de répondre aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

**Considérant que** le programme d'accompagnement répond à un besoin des collectivités du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'il s'inscrit dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC de la région.

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix signifie son intérêt à participer en 2026 au Programme d'accompagnement aux municipalités mené par le SARP pour réaliser le Programme Particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-Ville du secteur de Métabetchouan. Si la municipalité est sélectionnée, une offre de service sera déposée par le SARP et des frais de 12 000 \$ seront défrayés par la municipalité pour bénéficier de cet accompagnement.

***Adoptée à l'unanimité***

|       |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.2.5 | 272.10.2025 | <b>AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO DC09 DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU 2E RANG OUEST ET LA RÉFECTION DE PONCEAUX — APPROPRIATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 343-2024 ET À LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026</b> |
|-------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Tomy Dufour, directeur des travaux publics à signer, dans le cadre des travaux de réfection du 2<sup>e</sup> rang Ouest et de ponceaux, la directive de changement suivante :

- DC09 : Ajout d'un puisard au ponceau transversal : 10 815,98 \$ plus les taxes applicables

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 343-2024 ainsi qu'à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026.

*Adoptée à l'unanimité*

|     |                                              |
|-----|----------------------------------------------|
| 4,3 | CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE |
|-----|----------------------------------------------|

|       |             |                                                                                                                                                   |
|-------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.3.1 | 273.10.2025 | MODIFICATION DU NOMBRE DE PARUTION ET DE FORMAT DU JOURNAL L'INFORMEL ET OCTROI D'UN CONTRAT À L'IMPRIMERIE MÉTABETCHOUAN (9293-6913 QUÉBEC INC.) |
|-------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Considérant que** l'équipe des communications a reçu une nouvelle soumission de l'Imprimerie Métabetchouan et de Postes Canada concernant l'impression et la distribution du journal municipal L'Informel ;

**Considérant que** cette proposition prévoit une révision du nombre de parutions annuelles ainsi qu'une adaptation du format afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et citoyennes ;

**Considérant que** l'ajout d'une infolettre mensuelle numérique L'Informelle permet de rejoindre plus efficacement la population qui consulte régulièrement ses courriels ;

**Considérant que** la proposition pour 2025 prévoit neuf parutions de 12 pages, en noir et blanc, format fermé en 8 ½ po x 11 po, pour un coût annuel de 23 435,28 \$ ;

**Considérant qu'en** 2026, le nombre de parutions serait réduit à cinq, toujours de 12 pages, dont six en couleur, dans un format agrandi fermé en 9 po x 12 po, avec en complément une infolettre mensuelle, pour un coût annuel de 18 891,56 \$ ;

**Considérant que** cette réduction permettrait une économie annuelle de 4 543 \$.

**À ces causes,** Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accepter la modification du nombre de parutions et de format du journal l'Informel pour cinq (5) parutions par année en format fermé en 9 po x 12 po avec en complément l'ajout d'une infolettre mensuelle numérique pour une économie annuelle de 4 543 \$.

D'accorder à l'imprimerie Métabetchouan le contrat pour la somme de 18 891,56 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité*

|       |             |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.3.2 | 274.10.2025 | AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO ME-05 — REMPLACEMENT DE LA PORTE COUPE-FEU DE LA SALLE DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA ET AJOUT D'UN ISOLANT DANS LES ESPACES MURAUX DE LA SALLE ÉLECTRIQUE — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 329-2024 |
|-------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer la directive de changement n° ME-05 dans le cadre du remplacement de la porte coupe-feu de la salle de réfrigération de l'aréna ainsi que l'ajout d'un isolant dans les espaces muraux de la salle électrique pour la somme approximative de 1 800 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service.

Cette somme sera appropriée au Règlement d'emprunt n° 329-2024.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3.3275.10.2025AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DU COMPTOIR DE RESTAURATION DE L'ARÉNA

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer le renouvellement du contrat de concession du comptoir de restauration de l'aréna pour la saison 2025-2026 à intervenir avec la compagnie 9257-3856 Québec inc, le tout pour une location mensuelle au tarif de 150 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3.4276.10.2025APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP) DU 17 AU 23 NOVEMBRE 2025

---

**Considérant que** la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

**Considérant que** tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

**Considérant que** cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. » ;

**Considérant que** la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**Considérant que** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

**Considérant que** les villes, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

**Considérant que** les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits !

**Que** le conseil autorise à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et à y intégrer une activité d'animation représentant une valeur approximative de 200 \$, et invite les membres du conseil ou du personnel à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3.5277.10.2025AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE VERDISSEMENT HYDRO-QUÉBEC

---

**Considérant que** le Fonds de verdissement Hydro-Québec soutient les municipalités et les organismes dans la réalisation de leurs initiatives de verdissement, en offrant un soutien financier pouvant aller jusqu’à 50 000 \$ par projet ;

**Considérant que** Arbres Canada est l’organisme mandaté par Hydro-Québec pour gérer ce nouveau programme ;

**Considérant que** les bénéficiaires du programme profiteront de l’expertise d’Arbres Canada en matière de soutien aux demandeurs et de verdissement en milieux urbains et ruraux ;

**Considérant** que plusieurs secteurs de la Ville présentent des îlots de chaleur qui peuvent nuire à la santé de la population, notamment des personnes vulnérables ;

**Considérant** que le verdissement s’inscrit dans une stratégie de lutte aux changements climatiques, notamment par l’augmentation de la canopée urbaine, l’atténuation des températures extrêmes et la résilience des milieux de vie ;

**Considérant** que le verdissement contribue à améliorer la qualité de vie de la population, à embellir le cadre de vie, à soutenir la biodiversité et à réduire le ruissellement des eaux pluviales.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D’autoriser M<sup>me</sup> Marick Noël, coordonnatrice de projets en développement à présenter et signer tous les documents nécessaires dans le cadre d’une demande d’aide financière au Fonds de verdissement d’Hydro-Québec pour un projet pouvant aller jusqu’à 50 000 \$.

*Adoptée à l’unanimité*

4.3.6278.10.2025

AUTORISATION D’UNE SIGNATAIRE — DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

**Considérant que** la mission du Fonds d’aide au développement du milieu est de soutenir des actions qui visent à améliorer la qualité de vie de la collectivité et ayant un impact ;

**Considérant** l’intérêt de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix d’augmenter la compétence numérique des citoyens ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix ne possède pas de Médialab et que ce type de projet permettra aux citoyens et citoyennes de se familiariser avec les outils numériques ;

**Considérant que** le COlab est un organisme qui a pour mission d’initier, d’expérimenter et d’accompagner des projets d’appropriation des technologies et l’esprit d’entreprendre de façon collaborative, afin d’accroître les capacités et les compétences numériques des personnes, des entreprises et des collectivités.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D’autoriser M<sup>me</sup> Marick Noël, coordonnatrice de projets en développement à présenter et signer tous les documents nécessaires dans le cadre d’une demande d’aide financière au Fonds d’aide au développement du milieu pour un projet d’activité de fabrication numérique.

*Adoptée à l’unanimité*

4,4

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1

REPRÉSENTATIONS DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes
- Comité plénier
- Rencontre de citoyens
- Réunion du conseil d’administration de la Régie du parc industriel du secteur sud
- Réunion du conseil d’administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Comité de travail du Camps musical du Saguenay-Lac-St-Jean
- Participation au congrès de la FQM
- Participation au tournoi de golf de la Fondation de l’hôpital d’Alma
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre à l’école secondaire Autentis
- Rencontre avec le Groupe ADF inc.

4.4.2            **279.10.2025    REPRÉSENTATIONS, DONES ET SUBVENTIONS**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin d’autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

| <i><b>Demandeur</b></i>                              | <i><b>Demande</b></i>                                                | <i><b>Montant accordé</b></i>      |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Fondation DITSA (Autisme et déficience intellectuel) | Marche de la persévérance — 3 <sup>e</sup> Édition — 19 octobre 2025 | 100 \$                             |
| Société d'histoire du Lac-St-Jean                    | Souper annuel le 24 octobre 2025                                     | 2 billets pour total de 250 \$     |
| Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean                 | Concert bénéfice le 11 octobre 2025                                  | 10 billets au coût de 23 \$ chaque |

***Adoptée à l'unanimité***

5.                                            **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance

6.                                            **AFFAIRES NOUVELLES**

---

6,1                    **280.10.2025    OCTROI D'UN CONTRAT À SPORTS DRC INC. — ACQUISITION D'UNE MOTONEIGE MODÈLE NEUF 2025 POUR LES SENTIERS DE MARCHÉ ET DE SKI DE FOND AU SITE DE L'ARBORETUM**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D’accorder à Sports DRC inc. le contrat d’acquisition d’une motoneige modèle neuf 2025 pour les sentiers de marche et de ski de fond au site de l'Arboretum, le tout pour la somme de 18 284 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de services du 24 février 2025.

Cette somme sera appropriée au fonds de roulement de la Ville pour une période de cinq (5) ans.

***Adoptée à l'unanimité***

6,2                    **281.10.2025    OCTROI D'UN CONTRAT À A.R.C. INFORMATIQUE INC. — CRÉATION D'UNE PAGE WEB DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025 – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 344-2025)**

---

D'accorder à A.R.C. Informatique inc. le contrat de création d'une page web dédiée au développement résidentiel 2025 incluant une carte interactive permettant aux citoyens de visualiser les terrains disponibles et d'accéder directement aux informations pertinentes, le tout pour la somme de 11 900 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service du 18 septembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

M. Martin Voyer présente une motion de remerciement dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur M. Sylvain Lavoie, conseiller municipal sortant pour son implication soutenue et son dévouement mis à la disposition des citoyens et citoyennes de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix tout au cours de ses mandats.

**Adoptée à l'unanimité**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- ## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

**André Fortin, maire**

**Mario Bouchard, greffier**